

[Français]

L'honorable député craignait que nous ne violentions la liberté ou l'autonomie des provinces, et c'est précisément ce qu'il fait en appuyant l'amendement de l'opposition.

Quant à moi, je veux que nous soyons en mesure de discuter avec chaque province afin de trouver la meilleure formule de collaboration. Si un nouveau conseil doit être établi, peut-être désirera-t-on, ici, dans cette enceinte, après avoir fait l'expérience, donner un statut juridique ou indiquer dans la loi quels conseils doivent être établis, afin que les objectifs de la loi soient atteints.

M. Fortin: Monsieur le président, j'apprécie les remarques de l'honorable ministre et tout le mal qu'il s'est donné pour nous exposer son point de vue. Je pense que c'est déjà un bon point d'acquis que les ministres se donnent la peine de nous expliquer la situation.

Cependant, ce que nous craignons, c'est que l'amendement proposé ne règle pas grand-chose. D'ailleurs, les conservateurs n'ont jamais réglé grand-chose dans le passé et je ne crois pas que leur amendement fasse non plus des merveilles.

On continue à dire que la loi est secondaire, mais il reste que nous voulons obtenir la meilleure garantie possible que les chevauchements de juridictions entre les provinces et le gouvernement fédéral ne se produiront pas dans le cas de l'expansion régionale, car cette loi ne semble pas promise à de si brillants résultats, si l'on recommence encore une fois à s'obstiner, de part et d'autre, comme le disait le ministre la semaine dernière.

Au fait, s'il fallait que le gouvernement fédéral pose un geste, que les provinces en posent un à l'inverse, et que, dans la suite, on forme un conseil et qu'on en arrive à une entente, ou s'il fallait que le gouvernement fédéral institue un conseil et que les provinces en forment un à leur tour, que l'on discute ensuite pendant trois jours pour partir chacun de son côté, je crois que le ministre lui-même serait le premier à être déçu, parce qu'il n'aurait pas atteint son but.

Tout ce que nous voulons, monsieur le président—et je le rappelle au ministre—c'est obtenir la meilleure garantie possible que l'on satisfera aux besoins des Canadiens et que l'expansion régionale ne sera pas un vain mot, mais plutôt une réalité.

[Traduction]

M. MacDonald: Si l'on tentait de résumer le premier et le deuxième messages du ministre au sujet de cet article, on pourrait le faire

par les seuls mots «Ottawa a toujours raison». Une pareille déclaration aura des répercussions dans ces régions qui ont eu beaucoup à souffrir, dans le passé, du fait que le gouvernement fédéral a adopté des politiques qui allaient directement à l'encontre de la situation qui existait dans ces régions. Il est bizarre que, d'une part, le ministre déclare que cette disposition est insérée dans le projet de loi à cause de l'Office de développement économique de la région atlantique qui a accompli quelque chose dans le passé, alors que maintenant nous obtiendrons moins qu'auparavant, et que, d'autre part, le ministre puisse justifier la chose en déclarant que cette responsabilité reviendra maintenant à tout un ministère.

Toutefois, cet argument qui veut qu'Ottawa ait toujours raison cache quelque chose de dangereux. Quelqu'un dit: «Mon oncle Ottawa a toujours raison». Ce n'est certes pas le genre d'oncle auquel j'aimerais m'associer. Je trouve incroyable que le ministre et le gouvernement puissent avancer ce point de vue, compte tenu de la récente conférence qui s'est déroulée dans la salle de la Confédération dans l'édifice de l'Ouest et où l'un des principaux sujets discutés a été l'urgence de consultations et d'une collaboration efficaces avec les provinces. Si l'on peut reprocher une certaine carence à l'Office d'expansion économique de la région atlantique c'est de ne pas avoir jeté de pont entre les conceptions des provinces et les initiatives que pouvait prendre le gouvernement fédéral. Mais maintenant ce pont est démantelé et ne permettra plus de communications valables.

Je trouve aussi fort étrange la discussion du ministre avec le député de Lotbinière. Je sais qu'ils sont tous deux de la même province et peut-être servent-ils les mêmes intérêts. Cela me surprend que le ministre n'ait pas reçu de protestations des provinces du fait que cette mesure ne prévoit que l'établissement d'un conseil.

L'hon. M. Marchand: Cela vous surprend?

M. MacDonald: Oui, certes. Notre réseau de communications n'est pas ce qu'il devrait être, car je suis persuadé que certaines provinces devraient s'inquiéter de ce qu'une fois l'Office d'expansion économique de la région atlantique disparu, les décisions seront prises à Ottawa, bien loin de la région atlantique, et qu'on éliminera le même genre de participation de la part d'autres régions qui ont pourtant grand besoin de participer effectivement